

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 MARS 1837.

Amendements au budget de la guerre.

Je propose de remplacer l'amendement porté au budget supplémentaire, chap. V. art. 2, matériel du génie, par le suivant :

Pour travaux de défense sur le Demer.	fr. 1,000,000
Pour les expropriations nécessaires aux travaux de défense à établir à Lierre.	400,000
Pour travaux de défense dans les Flandres.	100,000
	<u>1,500,000</u>
L'amendement du ministre de la guerre présente un total de	<u>1,040,000</u>
Augmentation.	460,000

R. DE PUYDT.

Amendement proposé par le ministre de la guerre au chap. II, sect. II, art. 1^{er}, du budget de 1837.

En calculant la solde pour le nombre de sous-officiers et soldats d'infanterie à tenir sous les armes pour l'année 1837, l'on avait compté renvoyer en congé un nombre d'hommes équivalant à la nouvelle levée de 1835, qui sera appelée sous les armes au 1^{er} avril prochain ; mais la nécessité de tenir les bataillons à une force suffisante pour pouvoir agir pendant que ces recrues seront exercées au dépôt, exige qu'il soit pourvu à la solde de ces miliciens pendant deux mois, terme jugé indispensable pour pouvoir les diriger sur les bataillons de guerre.

Il y aura à ajouter pour 7.903 hommes pendant 60 jours, 473,180 journées de solde à 32 centimes fr. 246,573 60

Dont il y aura à déduire pour la diminution en raison de l'incomplet des cadres d'officiers pendant le 1^{er} trimestre. fr. 120,000

Et pour déduction sur la solde de 2,000 hommes qui devront être cantonnés pendant deux mois, par insuffisance de logement, à 21 cent. par jour sur 120,000 journées. . . 23.200

143.200 00

Il restera pour augmentation. fr. 101,373 60